



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02 Mai 2019

Accords historiques entre TECH XV et l'UCPR

À l'issue de la commission paritaire qui s'est tenue le 24 avril dernier, Alain GAILLARD, Président du Regroupement des Entraîneurs et Éducateurs de Rugby (TECH XV) et Alain CARRÉ, Président du Syndicat des Clubs Professionnels (UCPR) ont paraphé deux accords majeurs.

Le premier porte sur la **refonte du statut des membres de l'encadrement sportif**.

Alors que la Convention Collective du Rugby Professionnel (CCRP) ne concernait depuis 2005 que les seuls "entraîneurs" de l'équipe professionnelle, un statut sera désormais alloué aux managers sportifs, aux entraîneurs spécifiques, aux préparateurs physiques et responsables de la préparation physique.

Ceci est une étape considérable dans la structuration et la professionnalisation des encadrements sportifs.

Le second concerne la **mise en application de la redevance d'image** créée par la loi du 1er mars 2017.

Cet accord est historique puisqu'il est le premier, tous sports confondus, à mettre en application ce dispositif.

Conclu initialement pour 4 ans et faisant l'objet d'un suivi annuel, il permettra aux Clubs et aux managers sportifs / entraîneurs de conclure un contrat de redevance en sus de leur contrat de travail.

CONTACT

TECH XV : Marion Péliissié : marion.pelissie@techxv.org - 06 74 13 43 97

UCPR : Jean-Patrick Boucheron : jean-patrick.boucheron@ucpr.fr - 06 24 35 10 38